



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°282 du 16 avril 2018

## *SOMMAIRE*

- **CNSPH du 13 décembre 2017**
- **Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du CNRS**  
**Réunion du 7 février 2018 à Paris**

# CNSPH du 13 décembre 2017

P Coural, G Bec, S Querbouet, G Sabat. Service développement social

Invité S Tricart

SNIRS C Meant, SGEN- CFDT Wolf B Urbaniack SNCS M Choquet, I Brancourt, SNTRS CGT F Boller J Millet, Y Laverret, JF Launay, SNPTES, C.Mouffle, A Ayad, FO invité G Mourey

Secrétaire de séance : I Brancourt

1. Validation du compte rendu de la CNSPH du 27 juin 2017

Voté à l'unanimité après corrections.

## **P.COURAL**

Annonce le départ à la retraite de G. BEC prévu pour mars et la remercie pour ce qu'elle a fait ces dernières années.

2. Campagne de recrutement 2017

Bilan du recrutement pas encore terminée complètement

## **G BEC**

Il y avait 55 possibilités qui se sont réparties comme suit

- 34 recrutements par CDD article 27
- 19 recrutements contractuels
- 2 contrats d'apprentissage

Pour les chercheurs il y avait 8 arbitrages mais finalement il y a eu 11 recrutements cela a concerné 5 instituts, 12 sections et il y avait 28 candidats.

## **G BEC :**

Possibilité de postuler en candidat libre, il faut de très bons dossiers. Sur les 19 recrutements contractuels il y a une candidature qui a été retenue pour une thèse sur un aspect du handicap Cela concerne la DR 7. (Contrat Ens Lyon). Il faut noter que ce type de travaux peut rentrer dans le financement FIPHFP bien que le thésard ne soit pas forcément porteur de handicap. . Choix de la candidature pas fait par la Mih. Volonté d'avoir un ou deux supports chaque année pour les jeunes chercheurs.

Pour les ITA 64 candidatures, 42 auditions. Il y avait un arbitrage de 26 mais il n'y a eu que 23 recrutements du fait des 3 recrutements chercheurs supplémentaires

En ce qui concerne les apprentis il y a un problème car bien qu'il y ait eu 2 possibilités, elles n'ont pas été pourvues, car il y a un manque de maîtres de stage. Il y a un travail à faire sur la formation professionnelle, P. Coural précise que la politique d'apprentissage au CNRS fonctionne bien mais l'apprentissage Handicap ne se fait pas. Il trouve dommage que 2 supports restent non pourvus en 2017

Jeunes chercheurs : nouveaux contrats de thèse délivrés. Nouveaux contrats jeunes chercheurs (post-docs). Prolongation de contrat pour un contrat jeune chercheur. Fred.

**SNTRS CGT :** Y a-t-il des postes mutualisés dans les recrutements IT ?

**P. COURAL** Non, il n'y a pas eu de postes mutualisés pour cette campagne.

Bilan pluriannuel : depuis 2007 601 postes ouverts, 581 pourvus. Pas d'apprentis cette année.

### G. BEC :

Le Comité interministériel veut que le recrutement d'apprentis soit une priorité. Ecoles et jeunes ne nous sollicitent pas beaucoup.

### SNTRS CGT :

Il n'y a pas d'informations sur les postes d'apprentissage sur le site handicap du CNRS, remarque.

### P. COURAL

4 depuis 2007, ce n'est pas satisfaisant. Le CNRS n'est pas bon dans ce domaine en général et dans le handicap en particulier. Cela est dû peut être un manque de visibilité mais aussi au manque de maitres de stage.

## BILAN PLURIANNUEL

possibilités recrutements		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	2017
VC chercheurs	ouverts		3	3	5	13	6	9	8	6	9	62	8
	pourvus		3	4	6	9	6	9	7	8	9	61	11
VC personnels IT	ouverts	45	56	56	56	40	39	34	31	30	25	412	26
	pourvus	45	53	42	56	42	36	32	27	30	25	388	23
formations doctorales/postdoc	ouverts	6	13	10	10	9	9	10	10	11	11,5	99,5	13,5
	pourvus	6	6	6	15	9	9	7	13	11	10,5	92,5	12
prolongation	ouverts							2	4	8	7,5	21,5	5,5
	pourvus					4	3	5,5	4,5	8	7,5	32,5	5,5
apprentissage	ouverts							2	2		2	6	2
	pourvus					1		1	1		1	4	0
détachement	pourvus					1			1			2	0
réinsertion professionnelle	pourvus					1						1	0
TOTAL	ouverts	51	72	69	71	62	54	57	55	55	55	601	55
	pourvus	51	62	52	77	67	54	54,5	53,5	57	53	581	51,5

### 3. Réalisation de la convention de financement C-0997 FIPHFP/CNRS

#### G. SABAT

La ligne du FIPHFP a été intégrée dans le budget de l'action sociale cela afin de faciliter la gestion comptable de ces ressources. Les versements du fonds étaient parfois tardifs et cela permettra une plus grande souplesse.

Pour 2017 le montant total de prise en charge s'élève à 1 271 029 € pour 324 actions. 41 notifications à Montpellier, le plus. La DR1 arrive en tête au niveau du cout moyen par actions et la DR 13 au niveau du nombre d'actions. Il y a 110 623€ qui n'ont pas été financés par le FIPHFP car relevant de l'accompagnement professionnel standard. Il est toutefois a noté que le fond a assoupli sa vision sur l'aménagement du poste de travail et notamment pour la prise en compte du surcout. 110000 euros reste à la charge du Cnrs (tiers manquant pris en charge sur le budget de l'action sociale). Beaucoup de demandes de prises en charge transport domicile travail.

#### P. COURAL:

Budget domicile travail en région parisienne, 30000 euros.

## **G. SABAT**

Aides techniques, 99 % des actions. Plus grand nombre d'actions, surcoûts d'aménagement de postes.

Désormais le FIPHFP concentre son financement sur les agents et moins sur les actions diverses. Toutes les demandes ont été prises en compte. Le montant prévisionnel de la convention était de 50 millions sur 3ans et le bilan s'établira à 5 000 050 euros

Budget fonds intégré au budget d'action sociale.

## **G. BEC :**

On a infléchi la position du FIPHFP qui comprend que le surcoût handicap peut-être parfois de racheter un matériel non adaptable. On couvre l'ensemble des besoins. Pas de demandes d'aides non traitées. Budget respecté.

Actions de formation des agents : 2 cette année. Tutorat ?

## **4. Mise en œuvre du plan d'action 2016 2019**

### **4.1. Réflexion du comité national sur l'accompagnement des chercheurs**

Présentation par S Tricart. Réflexion sur accompagnement des chercheurs.

La communauté des chercheurs pas tant que ça au fait des problèmes liés au handicap.

Création en 2017 d'un Groupe de travail mission handicap de la SSC du CoNRS qui comprend 5 groupes de travail :

- Fonctionnalité marmotte
- Bibliométrie et évaluation
- Historique et société
- Place des Femmes dans la recherche
- Mission Handicap

Ces groupes permettent aux instances d'échanger sur leurs modes de fonctionnement et d'harmoniser leurs pratiques avec un lien vers la CPCN et le secrétariat général du CoNRS

La fréquence des réunions du groupe de travail handicap est de 2/an

### **Objectifs**

- Etre un Relai entre les acteurs du CNRS sur la question du handicap et les chercheurs
- Etre source de propositions d'actions possibles

### **Points en discussion**

- Désignation d'un représentant handicap par section
- Evaluation de chercheurs en situation de handicap et évolution de carrière et mesurer si les déroulements de carrière sont comparable avec les autres chercheurs afin de voir s'il n'y pas de discrimination
- Question des sélections compétitives : promotion/ PEDR
- Systématisation des statistiques pour évaluer la situation des chercheurs porteurs de handicap
- Aspects humains (gestion de l'apparition d'un handicap en cours de carrière, etc.)

## **SNTRS CGT :**

Retours d'expériences de personnes recrutées ?

## **G. BEC :**

Globalement les retours sont bons. Remarques permettent de peaufiner le dispositif de sélection. Numérisation intégrée par-exemple.

## **SNPTES :**

Cette réflexion pourrait-elle exister pour les IT ?

## **G. BEC :**

On se pose la question du après pour les IT. 1200 agents h. On ne sait pas s'il y a discrimination dans la carrière. On va pouvoir le faire avec Sirhus, mais la case n'est toujours pas activée dans Sirhus.

## **SNTRS CGT :**

Cette année en cap des techniciens nous avons remarqué que des agents ou des DU précisent que l'agent est en situation de handicap Nous avons ainsi constaté 3 promotions pour ces personnels. Y aura-t-il une case à cocher dans Sirhus ?

## **G. BEC**

Si un agent se déclarait RQTH il serait identifié dans Sirhus pour effectuer des statistiques sur les postes (servirait uniquement à la DRH).

## **SNTRS CGT**

Les agents hésitent à se déclarer pour une question de mobilité par la suite.

## **G.BEC**

Précise que l'intérêt de se déclarer, c'est de bénéficier du processus mis en place par l'établissement et de pouvoir avoir la capacité de continuer à travailler dans de bonnes conditions, bénéficier de compréhension de ses collègues etc....

Il existe une expérimentation à la DR 14, un référent ou correspondant handicap acteur ressource pour relayer l'info.

## **4.2. Formation 2017**

### **G BEC**

#### **2 actions pérennes**

##### **Action 1 : conduire le recrutement d'un personnel IT en situation de handicap**

Préparer les membres des commissions de sélection à sélectionner des candidats voulant intégrer le CNRS dans le cadre de la voie contractuelle réservée aux personnes handicapées : les informer sur le sujet du handicap, les préparer à conduire un entretien de recrutement en prenant en compte les conséquences du handicap ;

##### **Action 2 : accompagner un agent en situation de handicap**

Informers les personnels encadrants sur le sujet du handicap, les préparer à réagir face à l'apparition d'une situation de handicap fragilisant le maintien dans l'emploi d'un agent, leur apporter informations et outils pour favoriser la prise en charge et mobiliser les partenaires internes.

#### **2 actions nouvelles**

##### **Action n° 3 : Conduire le recrutement d'un chercheur en situation de handicap**

Préparer les membres des sections du Comité national concernées par un recrutement à sélectionner des scientifiques dans le cadre de la voie contractuelle réservée aux personnes handicapées : donner

des indications pratiques sur le déroulement de l'entretien de sélection et la manière d'aborder la question du handicap qui est souvent délicate.

**Action n° 4 : Etudier la titularisation d'un chercheur en situation de handicap**

Proposer une démarche et des conseils pratiques pour aborder le sujet du handicap pendant l'audition permettre aux experts des jurys de titularisation de mieux maîtriser les techniques de la conduite

Deux actions pour les IT : en tout 6 sessions, 49 participants.

Deux nouvelles actions, pour les chercheurs.

**4.3. Fiches pratique professionnelles et d'information**

Un projet de rédaction de fiches qui est inscrit dans la plan de 2016 /2019. Ces fiches seront complémentaires aux formations et à destination des encadrants aux experts et aux SRH.

Fiches destinées aux encadrants :

- Accompagner un personnel en situation de handicap accompagner un personnel souffrant de troubles psychiques
- Élaborer une demande de recrutement par la voie contractuelle par la structure d'accueil
- Adapter le poste de travail ou les conditions de travail

Fiches destinées aux experts :

- entretien par la commission de sélection ad hoc
- audition par le jury professionnel

Fiches destinées aux SRH (avec les AS)

- établir la DOETH

Fiches d'information : rôle FIPHFP, RQTH, comportement...

**SUD RECHERCHE**

Dans le cadre de la formation ne serait-il pas possible d'organiser un forum théâtre sur le handicap.

**5. Actualité handicap**

Actualité du FIPHFP

Signature le 16 novembre de la convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (2017-2020) (FIPHFP/AGEFIP/ETAT)

Réunion Dgafp avec correspondants handicap ministériels le 28/11.

Relance des plans d'action handicap en 2018. Désignation d'un haut fonctionnaire en charge handicap et inclusion dans chaque ministère.

**6. Questions diverses**

**SNCS FSU**

Lorsque qu'un agent part en mission une prise en charge des frais d'accompagnement du conjoint handicapé peuvent-ils être pris en charge par le CNRS ?

**G BEC**

Cela n'est pas prévu.

Fin de la réunion

# COMITE CENTRAL D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL du CNRS, *Réunion du 7 février 2018 à Paris*

## **Présents :**

**Représentants du personnel :** SGEN-CFDT (2), SNPTES (2), SNIRS-CGC (1), SUD Recherche (2), SNCS-FSU (1), SNTRS-CGT (3)

**Administration :** A. Petit (PDG), président, P. Coural (DRH), C. Coudroy (DGDR), Y. Fenech (CNPS), J. Wybier (CNPS), Dr A. Vasseur (CNMP), Dr S. Munch (CNMP), C. Quilgars (DRH), P. Olivier (IRPS), M. Tran (DSFIM), F. Wiltkar (ISST-IGAENR)

A. Petit (PDG) est présent pour ce premier CCHSCT de l'année 2018. Pour lui c'est une instance essentielle dans la maison. Il attache beaucoup d'importance au dialogue social. Il présidera le CCHSCT mais ne sera pas présent à toutes les séances. Il présidera le Comité Technique. Il est pour le respect des attributions de chaque instance et de leur articulation entre elles. Les sujets n'ont pas vocation à être traité dans toutes les instances, il faut respecter le principe de subsidiarité entre régional (CRHSCT) et national (CCHSCT).

Pour l'année 2018, trois sujets lui tiennent à cœur au CNRS:

- Le diagnostic RPS pour les chercheurs
- La mise en place du télétravail, il a l'expérience de l'INRIA
- Le 2<sup>e</sup> appel à projets QVT

A l'ouverture de la séance 8 représentants du personnel sont présents (2 SGEN-CFDT, 2 SNTRS-CGT, 1 SNCS-FSU, 1 SUD-Recherche, 1 SNIRS-CGT, 1 SNPTES), le quorum est atteint.

- **Validation du procès-verbal du CCHSCT du 14 novembre 2017 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du livret "Le risque CMR" :**

Le livret est présenté par P. Olivier, IRPS de la DR18.

Il s'agit d'une initiative régionale (Lille) à partir d'une formation des Assistants de Prévention (AP) de plusieurs établissements d'enseignement et de recherche (Universités, École d'ingénieur et EPST).

La 1<sup>ère</sup> version date de 2008, elle était constituée de deux livrets, un pour le Directeur d'Unité et l'autre pour le manipulateur. En 2015, la version a fusionné les deux livrets. En 2014, l'INSERM a rejoint puis le CNRS en 2016. La version de 2017 a été présentée lors d'un colloque des AP.

Les représentants du personnel ont dit que le livret était bien fait. Ils ont interrogé l'administration sur son mode diffusion, car il s'agit d'un document imprimable.

Le SNTRS-CGT est intervenu sur :

L'oubli du référent déchet dans les acteurs, ainsi que les membres des CHSCT (page 22) et l'absence sur la page « Outil 3 » des informations concernant certaines catégories de personnels qui ne doivent pas manipuler de CMR, à savoir les jeunes travailleurs de moins de 18 ans (article D4153-17 à D 4153-18 du code du travail) et des travailleurs sous contrat à durée déterminée et travailleurs temporaires (articles D 4154-1 à D 4154-6 du code du travail).

## **Avis du CCHSCT voté à l'unanimité :**

« A l'occasion de la présentation du livret CMR, le CHSCT considère qu'il apporte une richesse d'information et de recommandation utile.

Cependant il s'interroge sur l'impact de cette forme de communication consistant en un livret imprimable mis en lecture sur un site web. Le CHSCT considère qu'il faudrait évaluer l'efficacité de cette forme de communication sur la prévention des utilisateurs concernés, et qu'il faudrait sans doute améliorer la diffusion en tenant compte des moyens modernes liés aux outils informatiques. »

- **Politique immobilière : bilan des opérations liées à la sécurité :**

Le power point (document préparatoire) est présenté par M. Tran du Service de la politique immobilière de la DESFIM.

En 2017, 99 opérations réalisées ou toujours en cours pour un budget de 5.5 M d'€. 20 opérations sont pluri annuelles (2017-2021) pour un budget de 7,7 M d'€. Ces opérations liées à la sécurité concernant uniquement des bâtiments CNRS et concernent toutes les délégations régionales.

Catégories d'intervention pour l'année 2017 : installations électriques, CVC, installations de gaz, Sécurité incendie, obligations réglementaires, désamiantage, dépollution, mises en accessibilité, autre.

Le SNTRS CGT est intervenu sur :

- Pas d'historiques pour les années antérieures (2017-2021)
- Demande d'informations sur le logiciel Logic, quels usages et quels utilisateurs? Il s'agit d'une solution « Full web » comportant plusieurs modules, permettant entre autre le suivi des contrats de maintenance, les utilisateurs sont les responsables immobiliers des délégations et les coordonnateurs de bâtiment dans les laboratoires.
- Le SNTRS profite de ce point à l'ordre du jour pour rappeler la situation de Pouchet, contre l'avis de l'administration qui ne veut pas traiter des sujets déjà traités en régions. De plus, les travaux indiqués ne mentionnaient pas le retrait de l'amiante présente dans les dalles du sol, seulement le décroissement.

Avis du CCHSCT, voté à l'unanimité :

« Le CHSCT prend acte de la présentation de multiples tableaux concernant la politique immobilière liée à la sécurité du CNRS. Il considère que cette présentation sans aucun commentaire écrit n'est pas un dossier de travail pour le CHSCT. Il réitère une fois de plus sa demande que les points à l'ordre du jour soient accompagnés de véritables documents rédigés et non pas seulement du PPT de présentation. Il demande (1) que le bilan relatif aux opérations immobilières liées à la sécurité soit intégré dans le bilan annuel d'activité « prévention et sécurité », (2) que la programmation de la politique immobilière liées à la sécurité soit intégrée dans le programme annuel de prévention et de risque professionnel et d'amélioration des conditions de travail. »

- **Retour sur l'inspection santé et sécurité au travail du CNRS menée par l'IGAENR :**

Ce rapport résulte de la visite effectuée par les inspecteurs de l'IGAENR débutée le 16 octobre 2016 et achevée le 6 septembre 2017. Il a été adressé à la présidente du CNRS le 13 novembre 2017.

F. Wiitkar présente son rapport par grands thèmes et répond aux questions des représentants du personnel. Les grands thèmes sont : la prévention des risques professionnels et animation du réseau des IRPS, la médecine de prévention, le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, Implication des instituts du CNRS dans la politique de prévention des risques professionnels, conditions de travail et préventions des risques psychosociaux.

La plupart des constats faits par les inspecteurs sont largement partagés par les représentants du personnel. Le PDG du CNRS a remercié les inspecteurs pour ce rapport et la richesse des débats avec le CCHSCT.

Le rapport mentionne que bilan annuel d'activité « Prévention et sécurité » tel qu'il est rédigé actuellement par la CNPS ne peut être assimilé au rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail prévu à l'article 61 du décret 82-453 du 28 mai 1982. Les inspecteurs préconisent d'y adjoindre le bilan relatif aux opérations immobilières à la sécurité ainsi que le rapport national d'activité de médecine de prévention.

Le SNTRS-CGT est intervenu sur :

- La lettre de cadrage des IRPS chargés de mission auprès de la CNPS et notamment le temps imparti aux deux activités
- Le partenariat avec d'autres établissements et organismes, notamment l'annexe 1 aux conventions de sites relatives à la sécurité et les conditions de travail, les CRHSCT sont rarement/jamais consultés sur cette annexe
- Le suivi médical post professionnel des agents exposés à une substance CMR et la remise d'une attestation aux agents partant à la retraite
- Concernant le fonctionnement du CCHSCT, rappel d'une saisine en 2015 de l'ISST pour désaccord sérieux dont le courrier de réponse n'a jamais été transmis au CCHSCT par l'administration
- Le manque de médecin en DR15, mentionné dans le rapport ;
- La non réponse de l'INSU aux demandes d'entretien. Finalement, les inspecteurs ont pu s'entretenir avec des représentants de l'INSU.
- Demande d'ajouter en annexe aux rapports la listes des personnes interviewées et des documents présentés/étudiés.

*Remarque : aucune réponse n'a été apportée par l'administration aux questions des représentants du personnel ou aux remarques de l'inspection. C'était un dialogue entre les OS et l'ISST. Il faudra reprendre des items du rapport spécifiques aux points à l'ordre du jour à chaque réunion du CCHSCT.*

- **Présentation du bilan des formations à la prévention des RPS pour les encadrants :**

Le power point est présenté par C. Quilgars qui répond ensuite aux questions des représentants du personnel.

Les formations se sont déroulées de juin 2014 à fin 2017 sur une journée et ont concernées 738 participants (606 encadrants et 132 personnes ayant des responsabilités particulières). L'administration considéré que l'objectif de la formation a été atteint puisque l'objectif cible était de former 720 personnes sur trois ans, cependant les participants ont jugé le rythme de la formation trop court et il faut noter que 52 % des participants ont indiqué dans l'évaluation à froid ne pas avoir mis en œuvre des actions ou des pratiques de prévention des RPS depuis leur formation.

La réponse de l'administration c'est que ces participants n'ont pas eu des situations de risque psycho-social dans leur service... Les OS avaient un tout autre avis sur le sujet, car ils pensent que la formation ne donne pas les outils nécessaires pour résoudre ces situations.

Les représentants du personnel ont interrogé l'administration sur la définition de l'encadrant. L'administration a répondu qu'il s'agit d'avoir la responsabilité managériale d'au moins un agent.

Le SNTRS-CGT a demandé la diffusion du support de formation remis à chaque participant. Ce support comprend une bibliographie.

- **Avis sur le cahier des charges pour l'appel d'offres sur la formation des encadrants à la démarche de QVT et à la prévention des RPS :**

C. Quilgars présente le nouveau cahier des charges. Il intègre plus clairement la démarche QVT et moins le RPS sous le prétexte que les encadrants ne s'inscrivent pas aux formations RPS en considérant qu'ils ne sont pas concernés. D'après l'administration, ils présentent cette formation plus sous l'angle QVT suite à la GRANDE réussite de leur appel à projet QVT (44 lauréats, 200000 €) qu'ils entendent poursuivre cette année. In fine, ils espèrent arriver à former 4000 managers à la démarche QVT (et un peu à la prévention des RPS).

Avis du CCHSCT, voté à l'unanimité :

« Le CCHSCT considère que cette formation est centrée sur une vision strictement managériale des encadrants et de la recherche, comme étant la réponse aux questions soulevées par QVT et RPS. De plus, les arguments mélangent QVT et RPS qui ne peuvent être assimilés comme le CHSCT l'a déjà dit. En

particulier, le cahier des charges ne s'appuie pas sur les diagnostics établies sur ces questions. Ce plan se propose de former tous les personnels assurant un rôle d'encadrement, sans définir exactement le périmètre de ce rôle d'encadrement. Il s'appuie sur une vision de la recherche comme étant celle d'une politique seulement RH, en particulier que la QVT répondrait aux enjeux sociétaux et aux enjeux du monde de la recherche dont le CHSCT aimerait bien comprendre lesquels. »

Vote sur le cahier des charges :

Abstention : 4 (SGEN-CFDT, SNPTES, SNCS-FSU)

Contre : 4 (SNTRS-CGT, SNIRS-CGC, SUD Recherche).

Compte tenu du manque de temps restant pour aborder sereinement le reste de l'ordre du jour et le départ des plusieurs représentants du personnel, il a été convenu d'arrêter la réunion.

Les points de l'ordre du jour non traités seront repris au prochain CCHSCT à savoir :

- **Point sur les groupes de travail : rayonnements optiques artificiels, risque chimique, TMS (projet de plaquette sur les TMS ci-joint) ;**
- **Mise en œuvre du télétravail au CNRS ;**
- **Point d'information sur le suivi des actions réalisées et demandes en cours.**

Pour information les représentants du personnel avaient rédigé l'avis suivant sur le télétravail (non voté) :

« Vu l'importance que portent le CCHSCT à la mise en place du télétravail au CNRS, et vu les différentes questions que soulèvent cette nouvelle forme d'organisation du travail, le CCHSCT demande la mise en place d'un groupe de travail impliquant les représentants du personnel et l'administration afin d'élaborer les conditions de cette mise en place. »

### **Sigles :**

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technique

CMR : Cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CNMP : Coordination nationale de médecine de prévention

IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique

INSU : Institut national des sciences de l'univers

ISST : Ingénieur santé et sécurité au travail

RPS : Risques psychosociaux

QVT : Qualité de vie au travail

TMS : Troubles musculo-squelettiques